

Plan Climat Air Énergie Territorial

Grand Narbonne

Parc naturel régional de la Narbonnaise en
Méditerranée

2019 – 2024

Rapport de prise en compte des avis de l’Autorité
Environnementale, du Préfet de Région, de la
Présidente du Conseil Régional et de la consultation
du public



Table des matières

1. Objet du rapport.....	3
2. Contexte et processus de validation du PCAET.....	4
2.1. Elaboration du projet de Plan Climat	4
2.2. Arrêt du projet de Plan Climat et soumission pour avis.....	4
3. Avis de l’Autorité Environnementale	7
3.1. Synthèse de l’avis de l’Autorité Environnementale	7
3.2. Prises en compte de l’avis de l’Autorité Environnementale	8
4. Consultation du public	13
4.1. Communication sur la consultation.....	13
4.2. Bilan de la consultation	14
4.3. Prise en compte des observations du public par Le Grand Narbonne.....	14
5. Avis du Préfet de Région	22
5.1. Synthèse de l’avis du Préfet	22
5.2. Prise en compte de l’avis du Préfet	22
6. Avis du Président du Conseil Régional	26
6.1. Synthèse de l’avis du Président du Conseil Régional	26
6.2. Prise en compte de l’avis du Président du Conseil Régional.....	26
7. Annexe 1 - Registre des observations reçues lors de la consultation du public.....	27
8. Annexe 2 : Affiche au siège du Grand Narbonne durant la consultation du public	40
9. Annexe 3 : Liste des membres composant le Copart (niveau territorial partenarial)	41

1. Objet du rapport

Le présent rapport a pour objet de faire la synthèse des avis et retours reçus des différentes autorités ainsi que de la consultation du public dans le cadre du processus de validation du PCAET. Il présente également les réponses et modifications apportées au projet de Plan Climat pour tenir compte de ces retours.

Le calendrier d'élaboration du PCAET ainsi que les différentes étapes de validation sont tout d'abord rappelés.

La synthèse des retours et avis reçus à chaque étape de validation ainsi que les réponses apportées sont ensuite présentées distinctement, dans l'ordre chronologique de réception des avis : Autorité Environnementale en premier lieu, puis la contribution du public et enfin les avis du Préfet et du Conseil Régional.

2. Contexte et processus de validation du PCAET

2.1. Elaboration du projet de Plan Climat

Le Grand Narbonne élabore son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément à la loi de de transition énergétique pour la croissance verte à l'article L.229-26 du code de l'environnement. Ce Plan climat est réalisé en partenariat avec le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

En 2018, Le Grand Narbonne et le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée ont organisé une large concertation avec les acteurs du territoire pour co définir le scénario de transition énergétique et les actions de ce Plan climat.

Plusieurs rendez-vous ont été organisés en 2018-2019 :

- 1 atelier sur la séquestration carbone le 08 juin 2018 (10 participants)
- 1 atelier *La mer monte* le 15 juin 2018 (26 participants)
- 1 forum à Narbonne le 23 juin 2018 à l'occasion de la venue d'Yvan Bourgnon (87 participants)
- Des ateliers d'acteurs du 16 au 18 juillet 2018 pour coconstruire le scénario de transition : 83 personnes de 34 structures
- Une rencontre avec le CODEV à l'INRA le 16 juillet 2018,
- 2 forums Grand public durant la semaine de la mobilité en septembre 2018,
- 2 forums pour co construire le plan climat avec les habitants durant les rencontres Plan climat le 10 octobre à Narbonne et le 12 octobre 2018 à Bages,
- Une réunion publique sur la qualité de l'air, de l'eau et des sols en présence de l'association ECCLA et d'ATMO le 1^{er} mars 2019 (80 participants)

A noter que Le Grand Narbonne et le Parc naturel régional étaient présent au forum organisé par Alternatiba en septembre 2018, notamment pour évoquer le plan climat en cours d'élaboration.

D'autre part, l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est concomitante avec celui du Plan climat. Pour exemple, un atelier sur la mobilité et l'emploi a été organisé conjointement pour le CODEV le 26 avril 2019.

Enfin, la concertation mise en œuvre avec de multiples acteurs pour l'élaboration de la charte qualité pour la production d'énergies renouvelables d'origine électrique en Narbonnaise fin 2017 et courant 2018, copilotée par le Parc naturel régional et Le Grand Narbonne, a permis de nourrir la stratégie énergétique et l'évaluation environnementale stratégique.

2.2. Arrêt du projet de Plan Climat et soumission pour avis

Le projet de PCAET a été arrêté le 24 janvier 2019 par le conseil communautaire du Grand Narbonne et le 21 janvier 2019 par le comité syndical du Parc. Le projet de PCAET a ensuite été soumis à l'Autorité Environnementale pour avis.

L'avis de l'Autorité Environnementale a été rendu le 2 mai 2019. Les cheffes de projet du Grand Narbonne et du PNR, accompagné par leur prestataire, le bureau d'études AERE, ont œuvré pour amender et finaliser l'ensemble des documents en intégrant les remarques de l'Autorité Environnementale pour lancer la consultation publique le plus rapidement possible avant les vacances scolaires estivales, tout en respectant le délai de préavis de 15 jours.

Une consultation publique a été organisée pour recueillir l'avis des citoyens sur le projet de PCAET durant un mois.

Les documents soumis à consultation étaient les suivants :

- Document de synthèse
- Diagnostic Climat-Air-Energie
- Stratégie Climat-Air-Energie
- Plan d'actions Climat-Air-Energie
- Evaluation environnementale stratégique
- Résumé non technique
- Avis de l'Autorité Environnementale rendu le 2/05/2019

La consultation en ligne s'est déroulée du 24 juin 2019 au 23 juillet 2019 sur le site du Grand Narbonne et a été relayée sur le site du Parc naturel. Les documents étaient également consultables au format papier sur la même période de 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00 :

- Au siège du Grand Narbonne 12, Bd Frédéric Mistral à Narbonne
- Au siège du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 1, rue Jean Cocteau 11130 Sigean



Le public pouvait faire part de ses observations en ligne via un formulaire ou sur un cahier dédié aux sièges du Grand Narbonne et du Parc.

Le Grand Narbonne a reçu 13 contributions lors de la consultation du public et a apporté une réponse individuelle à chacun des contributeurs.

Le projet de PCAET modifié suite à la consultation du public a alors été soumis le 20 août 2019 au Préfet de Région et à la Présidente du Conseil Régional pour avis, conformément à l'article R. 229-54 du décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Il a alors également été déposé sur la plateforme de dépôt mise en place par l'ADEME sur le site internet territoires-climat.

Les retours du Préfet et de la Présidente du Conseil Régional ont été reçus respectivement les 22 octobre et 27 novembre 2019.

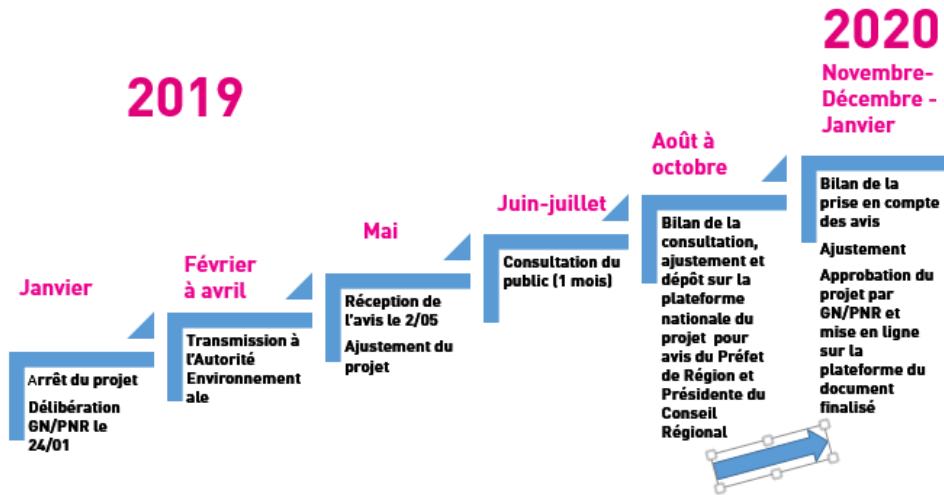


Figure 1: Processus et calendrier de validation du PCAET

3. Avis de l'Autorité Environnementale

3.1. Synthèse de l'avis de l'Autorité Environnementale

La synthèse de l'avis de l'Autorité Environnementale (joint au présent rapport et aux autres documents du PCAET sur le site internet de l'agglomération¹) est rapportée ci-après.

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) établi par le Grand Narbonne et le PNR de la Narbonnaise constitue le document de référence de la mise en œuvre de la transition énergétique de ce territoire.

Ce document témoigne d'une démarche vertueuse pour prendre en compte les enjeux climatiques et de la qualité de l'air sur le territoire en lien avec les partenaires institutionnels et privés, et susciter un effet d'entraînement sur les politiques locales de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le projet de PCAET du « Grand Narbonne » a pour ambition de placer le territoire dans le scénario du territoire à énergie positive (TEPOS) à horizon 2050. Cette stratégie ambitieuse se complète aussi par des objectifs plus limités au matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques justifiés par l'absence de moyens d'actions de la collectivité sur le développement des axes de déplacement routier de niveau national et international présents sur son territoire

Le PCAET s'appuie sur un diagnostic complet constituant ainsi un socle solide à l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions, et à l'évaluation correcte des incidences du plan sur l'environnement. Des compléments sont néanmoins attendus sur le secteur industriel, la consommation énergétique, les filières de production d'énergie renouvelable et également sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique au regard notamment de l'évolution de l'occupation des sols et de l'évolution démographique attendue sur le territoire.

S'agissant de l'évaluation environnementale, la MRAe recommande de préciser les mesures correctives répondant aux incidences de la mise en œuvre du PCAET et de traduire dans les fiches-action l'ensemble des recommandations du rapport environnemental visant à prévenir les incidences négatives des actions sur les différentes thématiques environnementales.

La MRAe recommande notamment de compléter le plan d'actions par des actions ciblées visant d'une part à limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et d'autre part à favoriser la séquestration carbone sur le territoire.

Des actions en matière d'adaptation au changement climatique sont aussi souhaitables pour réduire l'exposition des populations vulnérables aux effets des canicules, aux risques naturels (aléa retrait-gonflement d'argile notamment) et autres effets sur la santé humaine (maladies à vecteur...)

S'agissant d'un document ayant vocation à agir sur le long terme, la MRAe souligne l'importance du suivi et de l'évaluation du PCAET qui devra permettre d'évaluer l'efficacité des actions, de les préciser et au besoin, de les réorienter et les compléter.

Sur la forme, le document est dans l'ensemble bien illustré et pédagogique pour un public non averti même si des améliorations méritent d'être apportées au résumé non technique afin de faciliter l'appropriation du plan par le public.

L'ensemble des recommandations de la MRAe est détaillé dans les pages suivantes.

Figure 2: Synthèse de l'avis de l'Autorité Environnementale

Outre cette synthèse, l'avis est composé d'un avis détaillé décliné en quatre sous-parties. Les 3 premières sous-parties résument le contexte réglementaire du PCAET, le contexte territorial (principaux éléments de diagnostic, de stratégie et de plan d'action) ainsi que les principaux enjeux identifiés par l'Autorité Environnementale. Les quatrième et cinquième parties exposent l'analyse détaillée du projet de Plan Climat et regroupent les recommandations de l'Autorité Environnementale, spécifiées par thématique et parties du PCAET visées.

¹ <https://institution.legrandnarbonne.com/energie-climat/1890-un-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet.html>

3.2. Prises en compte de l'avis de l'Autorité Environnementale

Ces recommandations sont rapportées ci-dessous par thématique, telles qu'elles apparaissent dans l'avis, et les réponses ou modifications apportées au projet de Plan Climat sont présentées à la suite.

3.2.1. Analyse de la qualité des informations présentées et de la démarche d'évaluation environnementale

Résumé non technique

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

La MRAe recommande d'améliorer le contenu et l'accessibilité du résumé non-technique en complétant la description des enjeux environnementaux du territoire, en y insérant des illustrations pédagogiques et en l'identifiant dans un document à part pour une meilleure appropriation du public.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Le résumé non technique de l'EES a été établi postérieurement à l'avis de l'AE. D'autre part, des éléments de l'évaluation environnementale stratégique ont également été intégrés sous un format pédagogique au rapport de synthèse non technique du PCAET.

Qualité du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

Il serait opportun de présenter les différents secteurs industriels du territoire et leurs contributions respectives à la consommation énergétique, aux émissions de polluants et de GES.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Une présentation des industries du territoire a été ajoutée au diagnostic du Plan Climat. En revanche, les données de consommation et émissions par sous-secteurs industriels ne sont pas disponibles auprès des observatoires et donc non connues.

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

La MRAe rappelle que l'activité de certaines industries (ex : cimenterie Lafarge) font l'objet de prescriptions techniques (ex : valeurs limites d'émissions de polluants dans l'air), inscrites dans des arrêtés préfectoraux. Cette information pourrait être mentionnée au dossier pour la bonne information du public.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Cette information a été intégrée au diagnostic pour la bonne information du public. Le diagnostic renvoie en outre vers le site de référencement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

En ce qui concerne le chapitre sur les consommations énergétiques (page 17), la MRAe relève que le détail des postes ne mentionne pas le secteur des déchets.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

La consommation d'énergie du secteur des déchets n'est pas disponible auprès de l'Observatoire régional de l'énergie. Cette information est précisée dans le rapport de diagnostic.

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

Sur les différents potentiels de production d'énergie renouvelable et de récupération, il est souhaitable que le document contienne une présentation succincte de chaque filière évoquée dans le schéma de la page 26 du diagnostic, avec notamment un focus sur les avantages/inconvénients d'un point de vue technique, social et environnemental

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Suite à l'avis de l'Autorité Environnementale, une description pour chacune des filières a été intégrée au rapport de diagnostic.

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

Concernant le chapitre sur la séquestration carbone, la MRAe relève une incohérence entre les pourcentages évoqués sur les émissions de GES (page 38 et 39) ainsi que sur la quantité de tonnes eqCO2 produit par an (page 31 et 38)

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Les données ont été harmonisées.

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

L'étude de vulnérabilité doit davantage quantifier et analyser l'évolution démographique attendue sur le territoire et ses conséquences en termes de consommation énergétique, de prélèvement de la ressource en eau, de l'urbanisation et d'artificialisation des sols ou encore d'exposition de la population aux risques naturels (canicules, inondations, feux de forêts) et aux effets du changement climatique.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

L'étude de vulnérabilité a été complétée par l'intégration d'éléments liés au SCOT qui couvrent les thématiques citées par l'Autorité Environnementale, notamment en matière d'évolution démographique et de vulnérabilité.

Analyse de la stratégie et du programme d'action

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

La MRAe recommande que le document justifie l'absence de stratégie concernant les déchets.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

La question des déchets a été réintroduite dans l'EES et était bien intégrée dans la stratégie du Plan climat notamment en matière de prévention, réduction et de valorisation des déchets (Fiches actions 1, 9,14).

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

La MRAe relève que le plan d'action mérite d'être complété et précisé sur certains points, à savoir :

- *présenter le calendrier de mise en œuvre des actions ainsi que le budget alloué ;*
- *préciser les modalités de pilotage des actions ;*
- *estimer les résultats attendus (ex : réduction de GES et de conso énergétique pour l'action 2) ;*
- *compléter les actions proposées sur l'agriculture (action n°7) notamment en promouvant l'agroécologie pour l'ensemble des cultures et des secteurs du territoire ;*
- *proposer des actions pour améliorer la santé et le cadre de vie notamment vis-à-vis des publics vulnérables aux effets du changement climatique (confort thermique des EPHAD et des hôpitaux, lutte contre les allergies et les maladies à vecteurs, lutte contre les îlots de chaleur en ville...);*
- *proposer des actions sur l'évolution coordonnée des réseaux de distribution et de transport d'énergie ;*
- *proposer des actions sur l'aléa retrait-gonflement d'argile qui est susceptible d'impact notamment sur les infrastructures.*

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Des compléments ont été apportés sur les fiches action pour satisfaire les recommandations de l'Autorité Environnementale.

Qualité de la démarche d'évaluation environnementale stratégique

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

La MRAe recommande que l'ensemble des mesures correctives identifiées par l'évaluation environnementale soient précisées et déclinées dans les différentes actions du PCAET.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Des compléments ont été apportés aux fiches action et les mesures correctives identifiées dans l'EES ont été systématiquement reprises en fin des fiches action.

Analyse de l'articulation avec les plans et programmes de niveau supérieur

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

La MRAe recommande de démontrer l'articulation entre le PCAET et les autres plans et programmes (SNBC, SRCE).

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Le paragraphe 2.4. de l'EES (« Articulation avec les autres plans et programmes sur le territoire) a été complété en ce sens.

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

Elle recommande également de produire une pré-analyse de la cohérence des objectifs du PCAET avec les orientations connues du projet de SCOT de la Narbonnaise et du SRADDET.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Une analyse de cohérence avec le projet de ScoT a été établie et intégrée au paragraphe 2.4. de l'EES.

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

La MRAe rappelle que le SRCAE de l'ex-région Languedoc-Roussillon ne peut être évoqué d'un point de vue de compatibilité réglementaire, étant donné que ce dernier a été annulé par la cour administrative de Marseille, par arrêt en date du 10 novembre 2017.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Cette information a été intégrée au paragraphe 2.4. de l'EES.

Dispositif de suivi

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

La MRAe recommande de doter l'ensemble des indicateurs chiffrés d'une valeur initiale définie, qui devrait être aussi proche que possible de la date d'adoption du PCAET afin de servir de base au suivi-évaluation du plan.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Le PCAET dispose d'une base de suivi de 125 indicateurs basé sur l'évaluation Cit'ergie. Certains de ces indicateurs ont été indiqués dans les fiches action.

3.2.2. Analyse de la prise en compte de l'environnement par le projet de PCAET

La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

La MRAe recommande de compléter le plan d'actions par des actions ciblées visant d'une part à limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et d'autre part à favoriser la séquestration carbone sur le territoire.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Les fiches actions 4 et 9 comportent bien des actions visant à limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et d'autre part à favoriser la séquestration carbone sur le territoire.

La maîtrise de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

La MRAe recommande de compléter l'évaluation environnementale sur l'impact potentiel des parcs éoliens terrestres sur la biodiversité et de proposer des mesures d'évitement et de réduction adaptées.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Des compléments ont été apportés sur l'impact des parcs éoliens et des centrales solaires au sol. D'autre part, la charte ENR annexée au PCAET explicite ces impacts et les mesures de réduction et d'évitement envisageables.

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

Elle recommande également de justifier de la bonne prise en compte de ces mesures dans le plan d'action.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Les préconisations de l'EES ont été reprises dans les fiches action.

L'adaptation au changement climatique

- **Avis de l'Autorité Environnementale**

La MRAe recommande de compléter le plan d'actions par des actions ciblées visant à améliorer l'adaptation et réduire l'exposition des populations face aux conséquences du changement climatique, notamment vis-à-vis de la lutte contre les allergies et les maladies à vecteur ou à l'aléa retrait-gonflement d'argile.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Les fiches actions comportent des actions qui visent l'adaptation au changement climatique. Ces actions ont un impact direct ou indirect sur la santé humaine (choix d'essences non

allergènes en urbanisme, choix sylvicoles, adaptation de l'habitat et de l'espace urbain aux canicules) et l'aléa retrait-gonflement d'argile lié à la sécheresse.

4. Consultation du public

4.1. Communication sur la consultation

Une information pour indiquer cette consultation a été mise en place 15 jours avant le début de cette concertation par voie d'affichage au siège du Grand Narbonne, via le site du Grand Narbonne, la newsletter hebdomadaire et les réseaux sociaux. La communication a été relayée sur le site du Parc.

Une communication régulière via les outils dématérialisés a été effectuée tout au long de la consultation. En outre, la consultation a été indiquée aux partenaires afin qu'ils participent et relaient l'information lors de comités (comité de pilotage partenarial, club climat des communes). En annexe, la composition du comité partenarial PCAET. Le club Climat des communes rassemble les DGS et élus des 43 communes situées dans le périmètre de ce document de planification.

Vous êtes ici : Accueil > Institution > Plan Climat Air Energie Territorial

Consultation du public sur le Plan Climat Air Energie Territorial



- L'Avis de consultation du public a été publié le 7 juin 2019 (conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016).
- La Consultation du public débute le 24 juin 2019, faites part de vos observations ci-dessous.

Le Grand Narbonne élabore son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte à l'article L.229-26 du code de l'environnement. Ce Plan climat est réalisé en partenariat avec le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la qualité de l'air ;
- la sobriété énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- l'adaptation au changement climatique.

Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : l'habitat et l'urbanisme, la mobilité, l'eau, les déchets, les activités agricoles et industrielles...

En 2018, Le Grand Narbonne et le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée ont organisé une large concertation avec les acteurs du territoire pour co définir le scénario de transition énergétique et les actions de ce Plan climat. Aujourd'hui une consultation publique électronique est organisée pour recueillir votre avis sur le projet de PCAET.

Documents soumis à consultation

À télécharger :

Exemple de newsletter

Le Grand Narbonne

24 juin 2019

Consultation du public sur le Plan Climat Air Energie Territorial

En 2018, Le Grand Narbonne et le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée ont organisé une large concertation avec les acteurs du territoire pour co définir le scénario de transition énergétique et les actions de ce Plan climat. Aujourd'hui une consultation publique électronique est organisée pour recueillir votre avis sur le projet de PCAET.

La consultation en ligne se déroule du 24 juin 2019 au 23 juillet 2019 sur le site du Grand Narbonne. Le public peut faire part de ses observations via un formulaire en ligne accessible sur la page suivante.

[Lire la suite →](#)

Le formulaire en ligne comportait les champs suivants ; Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, courriel et un espace Observations.

Un article de l'Indépendant paru le 9/07/2019 relate la tenue d'une réunion par Alternatiba le jour précédent sur le sujet et un encouragement aux citoyens à participer à cette consultation.

Il est à noter qu'en parallèle cette consultation a généré des commentaires via les réseaux sociaux.

4.2. Bilan de la consultation

Une personne s'est inscrite sans mettre d'observation et a été informée de cet état par courriel.

11 contributeurs, dont 1 représentant de l'association de la ligue de protection des droits de l'Homme, ont laissé un message sur le site du Grand Narbonne et qu'ils en soient remerciés ici.

L'association Rubresus, association de protection et sauvegarde de l'environnement des Basses Plaines de l'Aude, a envoyé un courriel et a téléphoné le 23/07 pour indiquer le remplissage du formulaire en ligne la veille et a joint un fichier avec le texte des observations craignant que la mise en page sur le formulaire ne soit pas bonne. Il s'avère que cette contribution n'a pas été enregistrée sur le site. Aussi, nous avons versé le document écrit reçu en pdf au cahier.

Le collectif Alternatiba, mouvement citoyen pour le climat, constatant que le formulaire n'était pas adapté pour le renseigner a fait parvenir directement le 23/07 à 20H28 sa contribution par courriel au service Transition énergétique. En accord avec les responsables, il a été décidé de verser cette contribution au cahier, le remplissage du formulaire n'étant plus possible le 24. Nous les remercions également pour leur contribution.

Nous n'avons pas eu de remarques écrites manuellement sur les deux cahiers mis à disposition.

Au total, **13 contributions écrites** ont été reçues.

Le Grand Narbonne s'est attaché à apporter une réponse individualisée à chacun des contributeurs.

4.3. Prise en compte des observations du public par Le Grand Narbonne et le Parc

Les 13 contributions balaient la quasi-totalité des domaines du Plan climat.

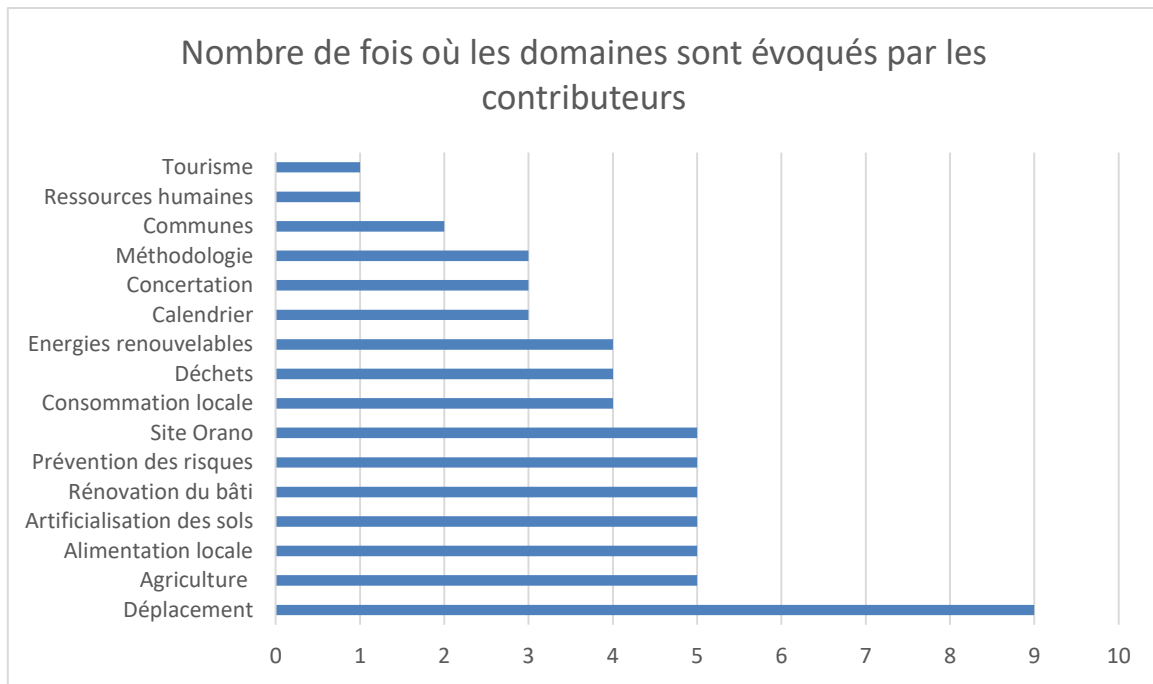


Figure 3 : Analyse des domaines évoqués par les contributeurs

Gouvernance et concertation

L'élaboration du PCAET s'effectue dans un calendrier contraint. Le projet a été arrêté fin janvier 2019 par le conseil communautaire et l'avis de l'autorité environnementale rendu le 2 mai dernier. Les cheffes de projet du Grand Narbonne et du PNR, accompagné par leur prestataire, le bureau d'études AERE, ont œuvré pour amender et finaliser l'ensemble des documents pour lancer la consultation publique le plus rapidement possible avant les vacances scolaires estivales, tout en respectant le délai de préavis de 15 jours.

L'élaboration du Plan Climat est adossée à la démarche Cit'ergie qui permet un accompagnement par une conseillère avec une évaluation annuelle du plan d'actions.

Le grand public continuera d'être associé au Plan climat. 3 contributeurs déplorent l'absence de réunion publique préalable à cette consultation. Le 28 septembre 2019, une restitution du Plan climat à Narbonne associant différents partenaires pour aborder l'ensemble des domaines : mobilité, énergies renouvelables, adaptation au changement climatique et santé, biodiversité et alimentation, prévention et gestion des déchets, habitat et rénovation s'est tenue à Narbonne. Un porteur de parole a collecté les propos d'habitants. Le collectif Alternatiba a été invité à contribuer à cet évènement. Il a décliné préférant se positionner en interlocuteur direct des élus.

La proposition de constituer une assemblée pour le climat avec un tiers d'expert, un tiers d'associations et un tiers de citoyens permettant une évaluation annuelle des mesures prises sera soumise aux élus.

Méthodologie

Trois contributions ont exprimé des remarques relatives à la méthodologie employée pour l'élaboration du document. Deux personnes nous interpellent sur la non connaissance des

travaux du GIEC alors qu'ils sont cités en référence dans la partie relative aux enjeux climatiques du diagnostic et qu'ils sont pris en compte dans la déclinaison des actions (exemple fiche action 11 sur l'élévation du niveau de la mer). Leurs travaux apportent effectivement un éclairage précieux.

L'association Rubresus a commenté la méthodologie de calcul des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, méthodologie définie réglementairement par le décret du 28 juin 2016 avec l'inclusion du transport autoroutier notamment.

La méthodologie de définition des classes d'émissions de GES a été arrêtée par ATMO Occitanie. Il sera proposé une lecture des enjeux de consommations d'énergie et d'émissions GES en sortant ces flux comme cela avait été effectué pour le précédent plan climat à titre indicatif.

D'autre part, nous ne disposons pas de données relatives aux nombres d'emplois induits par l'activité des principales entreprises.

Ambition du Plan climat

Si certains soulignent la qualité du document, d'autres expriment l'idée que les objectifs, mesures prises ou moyens affectés sont insuffisants face à l'urgence climatique. Une personne souhaite la définition de mesures immédiates pour prévenir des crises majeures (rupture d'énergies fossiles, ...).

Les objectifs chiffrés ont été co-définis avec les acteurs lors d'ateliers. Ils s'inscrivent dans la trajectoire départementale et régionale avec l'ambition de devenir un territoire autonome en électricité d'ici 2030 en misant sur le développement de l'éolien offshore et Territoire à énergie positive en 2050. Les élus souhaitaient définir un scénario ambitieux et réaliste à moyen et long terme.

Le PCAET comporte un certain nombre d'actions déjà engagées et s'articule avec les documents de prévention des risques majeurs.

La majorité des propositions d'actions émises par les contributeurs trouvent déjà leur traduction dans le PCAET. Le plan d'actions est évolutif et de nouvelles actions pourront trouver leur place au fil des ans pour répondre aux 6 axes stratégiques retenus.

Une personne souligne le manque de moyens humains. Le dynamisme de la collectivité a permis la signature de plusieurs conventions avec l'ADEME finançant des moyens humains dédiés à certaines actions. D'autre part, le copilotage du document avec le Parc permet un renforcement des moyens affectés au Plan climat et élargit les champs de compétences internes. Le Grand Narbonne est lauréat de dispositifs qui lui ont permis de bénéficier de financements supplémentaires pour mener à bien des projets d'envergure : dispositif TEPCV notamment.

Sur certaines fiches actions, les budgets alloués ont été indiqués. Suite aux prochaines élections, il conviendra de définir les financements, si possible pluriannuels, à affecter à ces actions en priorisant.

La mise en œuvre du Plan climat s'élabore dans un cadre de moyens humains et financiers contraints. Le Grand Narbonne aura aussi à mobiliser l'ensemble du territoire pour parvenir aux objectifs.

Il est lauréat de la démarche Territoire d'industrie et éligible à la signature d'un Contrat de Transition Ecologique d'ici la fin de l'année.

Qualité de l'air

Ce nouveau Plan climat intègre la question de la qualité de l'air. L'arrêté du 4 août 2016 définit la liste des polluants atmosphériques à prendre en compte pour l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial. Ce sont les oxydes d'azote (NOx), les particules PM10 et PM2,5 et les composés organiques volatils (COV), tels que définis au I de l'article R. 221-1 du même code, ainsi que le dioxyde de soufre (SO2) et l'ammoniac (NH3). Ce document, qui ne peut être exhaustif, s'articule avec d'autres documents en matière de prévention et gestion des risques. Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) comporte des éléments de diagnostic et un plan d'actions en matière de santé publique, notamment en ce qui concerne le risque lié à la présence de radon.

Certains sites font l'objet d'arrêtés préfectoraux compte tenu de leurs spécificités. Le Préfet de l'Aude a mis en place, à la demande du Grand Narbonne, une commission de suivi de la qualité de l'air sur le site d'Orano. Le 1/03/2019, à Narbonne, dans le cadre du Plan climat, des résultats ont été présentés au public.

Il est bien indiqué dans le texte que la cimenterie Lafarge figure parmi les sites les plus émissifs. Huit sites industriels bénéficient d'un suivi spécifique par ATMO Occitanie sur la qualité de l'air : zone industrielle de Malvézi, carrières et cimenterie Lafarge. Ces sites font l'objet d'arrêtés préfectoraux.

Les demandes exprimées par la ligue des droits de l'Homme sont adressées explicitement à la Commission particulière du débat public consacrée au plan national de gestion des matières et déchets radioactifs et ne concernent pas le Plan climat. Elles n'ont pas lieu d'être examinées ici.

La phase de travaux d'extension du Port de la Nouvelle va effectivement générer des gaz à effet de serre. Nous indiquerons ce point dans le document. Néanmoins, ces travaux visent à réduire à terme le fret routier ; ce qui se traduirait comme indiqué par un gain environnemental significatif en matière de qualité de l'air à terme.

Rénovation du bâti

5 contributeurs évoquent la nécessité de massifier la rénovation. Le PCAET comporte une fiche action dédiée à cette action majeure. Un guichet unique de l'habitat, une plateforme de rénovation, des aides spécifiques sont autant d'outils existants sur le territoire. Les copropriétés, les professionnels sont des cibles importantes à mobiliser pour la réussite de l'opération. 7 rendez-vous pro ont d'ores et déjà été organisés depuis 2016. Le Grand Narbonne et le Parc naturel régional sont dans l'attente de connaître les dispositions qui seront prises par la Région et l'ADEME pour accompagner le dispositif.

Urbanisme durable

5 contributeurs soulignent le fait qu'il faille stopper l'artificialisation des sols. Le collectif Alternatiba souhaite voir afficher une ambition Zéro artificialisation. Tendre vers le zéro artificialisation est effectivement la trajectoire à viser. Le PCAET affiche un objectif de

réduction par 2 du pourcentage de surfaces urbanisées avec 50% en zones urbaines existantes. Ce coefficient émane d'un travail de sensibilisation et de concertation avec l'ensemble des élus et acteurs du territoire, notamment au travers des travaux d'élaboration du SCoT. Cet objectif est exposé dans le projet de SCOT arrêté le 6 juin 2019. Suite à une étude du CEREMA, commanditée par la DREAL, des communes pilotes vont désimperméabiliser certains espaces.

Des mesures sont prises dans le Plan climat en faveur de la séquestration carbone : utilisation de matériaux biosourcés, adaptation des pratiques agricoles...

Un contributeur suggère la plantation de 15 000 arbres sur le Grand Narbonne par an pendant au moins 20 ans.

Des mesures d'aménagement adaptées pour une recomposition spatiale, le développement d'un habitat durable (végétalisation, valorisation de la pierre, paille, pin d'Alep...) figurent au Plan climat.

Un programme de recherche en partenariat avec le PNR, le BRGM, Sup'agro sur la salinisation des sols est en cours.

Par ailleurs, le Parc naturel régional de la narbonnaise en méditerranée, qui co-porte ce Plan climat, a publié les cahiers techniques de l'urbanisme durable. Ce travail a été présenté aux communes et chacune a pu recevoir un exemplaire.

Mobilité durable

Certains contributeurs évoquent la nécessité d'avoir une politique en faveur de véhicules propres. Afin de promouvoir l'usage de la voiture électrique, le Grand Narbonne s'est engagé aux côtés du Syndicat audois d'énergies et du numérique (Syaden) dans l'implantation de 46 bornes dans 25 communes du territoire. Un partenariat avec la SAS Seven est en cours pour l'implantation d'une borne GNV/H₂. Dans le cadre du plan hydrogène vert de la Région, Le Grand Narbonne souhaite développer une filière Hydrogène vert à Port la Nouvelle. Des expérimentations sont en cours.

La facilitation des déplacements à vélo est un enjeu majeur sur notre territoire. Plus de 8,5 M€ ont déjà été investis par le Grand Narbonne pour le déploiement et l'entretien des pistes cyclables pour plus de 87 km, qui composent la « Littorale », le réseau de voies de circulation douce. Ce sont 500 000 € qui sont consacrés chaque année par le Grand Narbonne à la création et à l'entretien des voies de circulation. Grâce à des financements d'Etat et européens, l'Agglomération et la Ville de Narbonne ont engagé un programme de création de pistes cyclables reliant le cœur de ville aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Razimbaud, St Jean/St Pierre). Par ailleurs, Le Grand Narbonne vient d'être lauréat de l'Appel à projet *Vélos et territoires* de l'ADEME qui vise à amplifier et sécuriser les pistes cyclables, faciliter le parking et animer cette mobilité sur le territoire. Des actions sont à conduire dans le cadre de ce document de planification.

Une habitante de Narbonne a suggéré la construction d'une passerelle pour faciliter les déplacements. Compétent, le Département lui a apporté une réponse en indiquant qu'il existait à chacune des extrémités de la rocade un ouvrage (hydraulique) qui permet de passer sous la rocade.

Un contributeur suggère la fermeture de la ville de Narbonne à la circulation automobile pour favoriser d'autres modes dont la traction animale.

Développement des énergies renouvelables

La croissance verte, avec le développement des énergies renouvelables est un axe fort du PCAET. Une charte qualité pour la production d'électricité d'origine renouvelable en Narbonnaise, co élaborée avec le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et en concertation avec les acteurs du territoire (dont la LPO), vise un accompagnement du développement de l'éolien et du solaire. Elle fournit un ensemble d'outils pour favoriser un développement économique équilibré du territoire qui préserve l'environnement et les paysages et impliquer les citoyens. Cette charte a fait l'objet d'un vote à l'unanimité en comité syndical du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée le 24 juin 2019 et a été présentée en conseil communautaire du 29 novembre 2019.

Le projet de développement de l'éolien offshore, outre les travaux de construction et de raccordement, contribuera de manière non négligeable à dynamiser l'industrie locale et à faire émerger un nouveau pôle économique et technologique régional sur le site du Port de Port-la-Nouvelle. Une centaine d'emplois sont attendus pour la maintenance et l'exploitation des éoliennes à Port la Nouvelle.

Dans le cadre du programme Littoral +, l'implantation d'un site de production industrielle d'hydrogène renouvelable à Port la Nouvelle, en lien avec l'éolien flottant (power to gas) est prévu avec une valorisation du gaz produit pour des usages maritimes, fluviaux et terrestres (chaîne du froid, mobilité...).

La consommation autonome issue d'énergies renouvelables est encouragée. Le cadastre solaire mis à disposition des particuliers intègre cette disposition et les études photovoltaïques actuellement menées par Enercoop pour le compte du Grand Narbonne déclinent cette option dans les différents scénarii.

Gestion des déchets

Il est attendu que la prévention des déchets soit un axe fort, attente partagée par l'autorité environnementale. Le Grand Narbonne souhaite définir un plan de prévention des déchets en 2020, articulé avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Des actions de prévention sont d'ores et déjà conduites par le réseau d'ambassadeurs du tri du Grand Narbonne. Une sensibilisation du grand public est effectuée à l'occasion de manifestations et portées également par le milieu associatif.

Un plan de déploiement du compostage sur le territoire est à l'œuvre pour répondre à l'obligation d'apporter des solutions à chaque habitant d'ici 2025. Il nécessite de prendre le temps de l'expérimentation pour en tirer des enseignements.

L'échange de matières entre l'écopôle Lambert et le site du Covaldem à Carcassonne est un exemple intelligent de mutualisation d'équipements onéreux pour une valorisation matière.

Un contributeur suggère de viser le zéro plastique d'ici 3 années.

Gestion de la ressource en eau

Un contributeur qualifie les actions 12 et 13 d'insuffisantes sans expliciter en quoi elles le sont. Ces fiches comportent des actions concrètes pour atteindre les objectifs fixés en matière de gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. Si le PCAET ne cible pas spécifiquement ce domaine en termes de planification, Le Grand Narbonne et le PNR ont souhaité en faire un axe fort du PCAET, notamment au regard des enjeux d'adaptation au changement climatique. Des actions concrètes d'accompagnement des communes, des habitants et des professionnels sur la réduction des consommations d'eau et la suppression du recours aux pesticides sont déjà mises en œuvre notamment par le Parc en partenariat avec l'Agence de l'Eau. L'ambition est de poursuivre cette dynamique. Une réflexion est en cours pour s'inscrire dans l'appel à projet de l'Agence de l'Eau relatif aux économies d'eau en 2020.

De nombreux programmes, figurant à ce Plan climat, s'intéressent à cette urgence climatique en lien avec la problématique de la ressource en eau. Pour exemples, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a lancé un programme La mer monte, scientifique et artistique, transdisciplinaire pour aborder les questions de changement climatique et plus spécifiquement de l'élévation du niveau de la mer. Un programme de recherche en partenariat avec le PNR, le BRGM, Sup'agro sur la salinisation des sols est en cours. D'autre part, la réutilisation d'eaux usées de stations d'épuration pour l'irrigation, notamment des vignes, fait l'objet de tests grandeur nature (Projet multipartenarial IrriAl'teau).

Tourisme durable

Un contributeur souligne le fait que le tourisme représente une activité majeure sur le territoire qui nécessite des adaptations. Le PCAET met en lumière la démarche engagée avec notamment les Offices de tourisme pour permettre une offre touristique qui optimise la consommation des ressources et accompagne un changement de comportement. Le développement de la filière Culture et patrimoine est l'une des filières structurantes identifiées dans la stratégie Grand Narbonne 2030.

Agriculture, alimentation et consommation locale

En matière d'agriculture, le Plan climat s'appuie sur la stratégie Grand Narbonne Agriculture 2030. Certaines actions sont reprises dans la fiche action phare n°7. La réduction des pesticides fait partie intégrante de cette stratégie en déployant notamment l'agro écologie ou encore l'appui à la lutte biologique en viticulture, la collecte des produits phytosanitaires non utilisés et non utilisables car interdits. Depuis 2012, le Grand Narbonne a mis en place un dispositif d'aides pour des travaux de création ou de mise aux normes d'aires de remplissage collectives à destination des communes ou la profession agricole. 16 communes sont d'ores et déjà labellisées Zéro phyto ou équivalent sur le territoire.

Les contributeurs soulignent la nécessité d'éviter les transports et de privilégier une alimentation de qualité et de proximité. L'autonomie alimentaire est une préoccupation

prégnante face au changement climatique. Ces attentes rejoignent les actions conduites dans le cadre de la stratégie agricole du Grand Narbonne dont certaines mesures sont reprises dans le plan d'actions du PCAET. Cela passe notamment par l'installation de maraîchers locaux, une sensibilisation des publics (marchés, semaine du développement durable...). La mise en place de ceintures vertes agricoles péri-urbaines à vocation alimentaire et/ou protection contre les incendies a démarré. Pour exemple, Le Grand Narbonne va remettre en culture 20 ha de friches sur le plateau du Quatourze. Un espace test a été créé pour du maraîchage bio avec une mise en culture dès 2020. Un contributeur suggère de former 20 000 personnes à la permaculture d'ici 3 ans pour nourrir la population du grand Narbonne. Ce type d'agriculture pourra tout à fait être expérimenté dans l'espace test. Des appels à projets collectifs sont lancés chaque année.

Pour ce qui concerne l'agriculture bio, en 2014, nous avons 63 exploitations sur le territoire du Grand Narbonne ; ce qui représente environ 10% des exploitations en bio de l'Aude. Ce chiffre a dû légèrement augmenter avec la vague récente de conversions (entre 2010 et 2014 les surfaces en bio et en conversion ont doublé passant de 946 ha à 2534 ha). L'aval se structure. Il y a un réel travail d'animation sur le terrain.

Une sensibilisation à la consommation de produits bio, locaux est régulièrement effectuée.

<http://services.legrandnarbonne.com/1626-mes-produits-locaux.html>

5. Avis du Préfet de Région

5.1. Synthèse de l'avis du Préfet

L'avis du Préfet de Région (joint au présent rapport et aux autres documents du PCAET sur le site internet de l'agglomération²) souligne la dynamique de transition énergétique déjà engagée sur le territoire et sa poursuite actuelle. Il note la qualité et la clarté des différents documents constitutifs du PCAET, ainsi que la cohérence de la démarche et sa conformité avec les attendus réglementaires tant sur le fond (résultats, données) que sur la forme (élaboration en lien avec le Parc naturel régional de la Narbonnaise, concertation, prise en compte des différents avis dans les documents).

Il émet néanmoins quelques recommandations rappelées ci-dessous :

- dans le diagnostic, la prise en compte du risque inondation, au-delà de sa caractérisation et de spatialisation à travers les cartes d'aléa, pourrait faire l'objet, dans un contexte d'augmentation de la vulnérabilité liée au changement climatique d'une étude de prospective notamment en matière d'occupation de l'espace ;
- Le programme d'action pourrait être renforcé sur la partie « adaptation au changement climatique ». Par exemple, le diagnostic fait mention du problème de la dormance en arboriculture lors des hivers trop doux, constat qui ne donne lieu à aucune action (adaptation des variétés, reconversion, études complémentaires à mener en lien avec les acteurs du monde agricole...).
- S'il est prévu de mettre en place un suivi des actions du PCAET, l'avis encourage à aller plus avant sur la partie évaluation en identifiant précisément des objectifs tant qualitatifs que quantitatifs qui permettront, après 3 ans d'application, d'établir le rapport intermédiaire prévu par le décret du 28 juin 2016.

5.2. Prise en compte de l'avis du Préfet

Les recommandations du Préfet de Région sont rapportées ci-dessous par thématique, telles qu'elles apparaissent dans l'avis, et les réponses ou modifications apportées au projet de Plan Climat sont présentées à la suite.

Diagnostic

- **Avis du Préfet**

La prise en compte du risque inondation, au-delà de sa caractérisation et de spatialisation à travers les cartes d'aléa, pourrait faire l'objet, dans un contexte d'augmentation de la vulnérabilité liée au changement climatique d'une étude de prospective notamment en matière d'occupation de l'espace.

² <https://institution.legrandnarbonne.com/energie-climat/1890-un-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet.html>

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc :**

Suite à l'avis du Préfet, l'action 11 (Adapter le territoire et les écosystèmes à l'élévation du niveau de la mer) a été complétée. Il s'agira de s'appuyer sur la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte (SRGITC) de juin 2018, comme support de réflexion stratégique de réorganisation spatiale, en s'appuyant notamment sur les éléments cartographiques.

Cette réflexion s'appuierait sur une identification des secteurs les plus touchés par l'érosion et le recul du trait de côte, et l'instauration de préconisations adaptées aux espaces naturels, diffus et urbains.

Cette action intègre également le travail mené dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : suite à la crue de 2018, le second Programme d'Action et de Prévention des Inondations (« PAPI 2 », 2015-2020) a été prolongé de 15 mois et un avenant a été voté pour la réalisation de nombreuses études (surtout sur l'Aude médiane). Ces études permettront d'identifier les travaux nécessaires à inscrire dans le PAPI 3 qui débutera en 2023.

A noter également que les partenaires du Grand Narbonne et du PNR engagent eux-aussi des actions traitant du risque inondations :

- les dispositions de réduction du risque inondation par l'entretien des ripisylves est un objectif important du SCoT ;
- une action de la DDTM en cours actuellement vise la réalisation d'une cartographie des enveloppes inondées, afin de définir une règle permettant ou non la réutilisation des constructions les plus exposées et formalisation d'une stratégie concernant : la maîtrise de l'urbanisme dans les zones inondées, pour permettre une actualisation des documents de prévention des risques inondations ;
- Enfin le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières), en lien avec le PNR, réalise une étude de diagnostic de l'évolution du trait de côte et des structures jouant un rôle vis-à-vis des aléas littoraux : étude prospective sur l'ensemble des ouvrages pour repenser les aménagements. Etude qui embarque un diagnostic des milieux naturels pouvant jouer un rôle vis-à-vis des aléas littoraux.

Programme d'action

- **Avis du Préfet**

Il pourrait être renforcé sur la partie « adaptation au changement climatique ». Par exemple, le diagnostic fait mention du problème de la dormance en arboriculture lors des hivers trop doux, constat qui ne donne lieu à aucune action (adaptation des variétés, reconversion, études complémentaires à mener en lien avec les acteurs du monde agricole...).

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

L'adaptation au changement climatique est bien traitée par le plan d'action. Puisque cette thématique impacte tous les secteurs d'activité et filières qu'aborde le PCAET, le Grand Narbonne et le PNR ont fait le choix de ne pas l'inclure dans un axe stratégique dédié mais de l'inclure logiquement de manière transversale dans le plan d'action.

La figure au paragraphe 8 de l'EES (« Justification du scénario retenu ») liste les actions participant au volet « adaptation au changement climatique » du PCAET, à savoir :

- Les actions 2 et 3, via l'intégration du confort d'été dans les diagnostics thermiques et la rénovation, ainsi que par l'opération de végétalisation des façades ;
- L'action 4, à travers la recomposition spatiale, la désimperméabilisation des sols et la création de noues ;
- L'action 6, par le développement de l'éco tourisme (réduction des consommations d'eau)
- L'action 7, par l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, qui est inscrite dans la stratégie Agriculture 2030 avec les objectifs suivants :
 - o Lutte contre les incendies : développer les ceintures vertes de protection de population contre les incendies, où seront associés viticulture, oléiculture et pastoralisme ;
 - o Adaptation des cultures au changement climatique (dont des recherches au sein de la Chambre d'Agriculture et de partenaires scientifiques, dépassant le cadre local du Grand Narbonne et du PNR) ;
 - o Soutien au développement de la station expérimentale de Pech rouge à Gruissan sur l'adaptation des vignes dans un objectif de maîtrise de la qualité des vendanges ;
 - o Transfert de la collection Vassal (collection de variétés de vignes) actuellement à Marseillan ;

Ainsi que par la mise en œuvre du Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental sur le Massif de la Clape dont l'objet même est l'adaptation du vignoble aux changements climatiques.

- L'action 9, en abordant le risque incendie dans le plan pin d'Alep et en travaillant sur la mobilisation des matériaux biosourcés particulièrement adaptés pour favoriser l'adaptation des bâtiments aux canicules ;
- L'action 11, concernant l'adaptation à la montée de la mer et aux risques côtiers (étude sur la salinisation des sols, urbanisme durable) ;
- Les actions 12 et 13, qui traitent de la problématique de la ressource en eau.

Les actions ont néanmoins été renforcées conformément à l'avis du Préfet de Région :

- Action 4 : rédaction de 6 cahiers, coconstruits avec les partenaires concernés pour la mise en œuvre du SCoT : Eau-désimperméabilisation-risques naturels ; Santé ; Agriculture ; Energies renouvelables ; Biodiversité ; Centres anciens et dents creuses.
- Action 11 : sensibilisation des élus et décideurs territoriaux aux enjeux de l'adaptation au changement climatique (trois priorités : ressource en eau disponible ; adaptation en zone littorale et adaptation des villes et de l'espace public).

A noter que des prescriptions ont aussi été intégrées dans le SCoT pour faciliter les projets visant à revaloriser les stations du littoral dans une vision d'avenir en cohérence avec l'adaptation au changement climatique, la limitation de la consommation d'espace et la gestion des risques.

Pilotage, suivi et évaluation

- **Avis du Préfet**

S'il est prévu de mettre en place un suivi des actions du PCAET, l'avis encourage à aller plus avant sur la partie évaluation en identifiant précisément des objectifs tant qualitatifs que quantitatifs qui permettront, après 3 ans d'application, d'établir le rapport intermédiaire prévu par le décret du 28 juin 2016.

- **Prise en compte par le Grand Narbonne et le Parc**

Le rapport intermédiaire prévu par le décret du 28 juin 2016 pourra se baser sur les données de consommation et de production ENR d'électricité et de gaz disponibles librement sur les plateformes « open-data » des gestionnaires de réseaux Enedis et GRDF. Si ces données sont partielles, elles ont néanmoins le double intérêt d'être fiables et actualisées chaque année. Elles constituent de fait de bons indicateurs stratégiques macroscopiques permettant de mesurer le chemin parcouru. Elles pourront être comparées aux objectifs stratégiques portant sur l'évolution des consommations d'énergie et de production ENR disponibles en Annexe 1 du rapport de stratégie.

Les données de l'observatoire régional de l'énergie et d'Atmo, qui ont servi à établir le diagnostic, sont en effet des données modélisées et ont un décalage de 3 ans entre l'année de production des données et l'année de référence, en raison du renouvellement annuel partiel des données statistiques sur lesquelles elles se basent. Elles ne permettent donc pas de suivre précisément le PCAET.

Pour le volet « adaptation », des indicateurs spécifiques ont été définis dans le SCoT. Ils serviront à alimenter l'évaluation du Plan climat. A titre d'exemple :

- Evolution de la part du territoire (en nombre d'habitants) soumis à des PPRN (www.laregion-risquesnaturels.fr/3446-indicateurs-actualises-en-2012) ;
- Population en zone de submersion marine selon cartographie du PPRL – Source GN 2016 actualisé en 2020 ;
- Part des documents d'urbanisme ayant un schéma de gestion des eaux pluviales annexé ;
- Part des documents d'urbanisme prévoyant des modalités de lutte et d'adaptation au changement climatique.

6. Avis de la Présidente du Conseil Régional

6.1. Synthèse de l'avis de la Présidente du Conseil Régional

L'avis de la Présidente du Conseil Régional (joint au présent rapport et aux autres documents du PCAET sur le site internet de l'agglomération³) félicite la collectivité pour ses engagements en faveur de la transition énergétique et la concertation qu'elle a mis en œuvre pour l'élaboration de son PCAET. La Présidente du Conseil Régional souligne que les objectifs fixés par le Grand Narbonne concourent à l'atteinte des objectifs inscrits dans la stratégie régionale Région à Energie Positive. Elle note enfin la cohérence des actions du Plan Climat avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et son Plan Régional d'Action pour l'Economie Circulaire ainsi que le Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie.

6.2. Prise en compte de l'avis de la Présidente du Conseil Régional

L'avis de la Présidente du Conseil Régional est très positif et n'appelle pas à modifier le projet de Plan Climat.

³ <https://institution.legrandnarbonne.com/energie-climat/1890-un-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet.html>

Annexe 1 - Registre des observations reçues lors de la consultation du public

Nom – Prénom – Commune - Date	Observations
Véronique Canut Sainte Valière Le 24/06/2019	
Gilles Fleureau Narbonne Le 26/06/2019	On nous parle plan climat. Et Orano placarde des infos non vérifiables partout. et bientôt des cheminées qui vont cracher sur nous. Super Narbonne. J'attends une réponse de votre part. Silence radio de la mairie.....
Michel Benoit Leucate Le 27/06/2019	Réduire les émissions polluantes des voitures n'est qu'une infime partie de gagnée. Les super navires porte conteneurs, les villes flottantes des croisières, les avions, les industriels sont de loin plus polluants. Cessons de frapper sur les petits, secouons les vrais auteurs. Et commençons par boycotter les produits vraiment polluants. Achats de gadgets en chine, fruits exotiques, voitures asiatiques, Mangeons et consommons les produits locaux.
Joël Raimondi Narbonne Le 28/06/2019	<p>en préambule : du bon boulot ! quand aux constats (diagnostic) et aux axes stratégiques .</p> <p>Pour ma part, je souhaiterais que soit à la fois limité le volume des déchets de Lambert ET que soient produits des carburants alternatifs : du BioGaz pour véhicule et du Dihydrogene pour véhicule a PAC ou a prolongateur PAC ..(pour véhicules de l'Agglo en priorité) .</p> <p>et aussi un plan VELO conséquent avec des pistes sécurisées "transports doux" a la fois pour se déplacer en ville Et a la fois pour les loisirs : pouvoir faire le tour des étangs a pied ou à vélo etc ...</p> <p>et lancer un vaste plan de réhabilitation du bâti avec isolation systématique protégeant du froid et du vent et de la chaleur ... avec panneaux solaire pour produire de l'électricité et de l'eau chaude ...</p> <p>on peut rever</p>
Colette Lapeyre Narbonne Le 3/07/2019	<p>Actions 1, 2, 3 : les objectifs à atteindre me paraissent vraiment très insuffisants, vue l'urgence climatique</p> <p>Actions 4 et 5 : développer les transports en commun, les infrastructures pour les déplacements doux (pistes cyclables, parkings à vélos, navette avec parkings relais...), arrêter l'artificialisation des sols, objectifs très insuffisants vue l'urgence</p> <p>Action 6 : objectifs très insuffisants Action 7 : efficacité énergétique sur la totalité des exploitations, permaculture, culture bio....</p> <p>Action 9 : manque d'ambition</p> <p>Action 10 ; éolien à faire en concertation avec la LPO (ou autre) et les riverains</p> <p>Actions 12 et 13 : concrètement ?</p> <p>Action 13 : objectifs bien en dessous des nécessités</p> <p>Actions 14 : concrètement ? Il faut impliquer la population, prendre en compte les avis des associations, des usagers, des habitants : réunions d'information et de concertation.</p> <p>Tourisme : fréquentation estivale suffisante. Glissement touristique sur les périodes creuses en mettant en valeur notre riche patrimoine culturel,</p>

	<p>historique, (coutumes, fêtes locales traditionnelles, cuisine, modes de vie). Insister sur toutes les actions faites par les collectivités locales, en collaboration avec les associations et les habitants, pour la préservation et l'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie de notre région.</p>
<p>Pierre Duran Narbonne Le 8/07/2019</p>	<p>Ce plan auquel nous souhaitons le plus d'efficacité et de résultats sur le long terme, ne prévoit rien sur le court terme en matière d'urgences. Urgences en cas de rupture d'approvisionnement d'énergies fossiles (dont nous ne pourrions pas nous passer à court et moyen termes), urgence alimentaire qui s'ensuivrait (production locale, stock de semences, engrais, rations de survie, savoir faire, stockage des productions, distribution, mise en place de jardins maraîchers communaux). Pour ne citer que ces urgences-là desquelles découlent toutes les autres (chauffage, sécurité, communications, santé, hébergement)</p> <p>L'état d'urgence climatique déjà décrété par plusieurs villes en France, en Europe, dans le monde, impose qu'au niveau local chaque commune, ou collectivité plus généralement, s'engage et mette en place un plan d'action et des mesures immédiates susceptibles de répondre aux éventualités de crise majeure. Il est de la responsabilité des élus de parer à ces éventualités et d'assurer la sécurité des citoyens. Combien de DICRIM apportent une réponse à ce risque qui pour beaucoup de scientifiques est imminent et statistiquement probable, bien avant 2050 ? Il y a près de 50 années que nous sommes prévenus et que ces prédictions se vérifient. Attendrons-nous 30 années de plus pour assurer la sécurité de nos citoyens ? L'insécurité climatique ne s'arrêtera pas à nos frontières, quels que soient nos efforts, mais nous pouvons et devons établir ou faire évoluer spécifiquement un plan de sécurité dans chaque localité ou collectivité.</p>
<p>Annick Jahan Narbonne Le 8/07/2019</p>	<p>Habitante du quartier Razimbaud-Baliste depuis 30 ans, ceinturé par la rocade est, les mesures qui viseraient à limiter les émissions co2, à garantir la sécurité des piétons, et à faire communiquer nos quartiers avec le bassin vert que représentent les voies à travers vignes et champs vers Coursan et Vinassan, ne sont pas présentes dans cet aménagement. La « coulée verte » de M. Mouly n'étant pour nous qu'un lot de consolation. En effet, les véhicules qui circulaient auparavant à 50h dans l'agglomération vont désormais rouler à 80/90kmh, 12 000 à 15000 par jour autour d'un quartier d'habitations, les habitants du quartier qui fréquentaient à pied, soit pour leur jogging ou pour leurs chiens, les routes ombragées vers Terrisse, vont devoir traverser un rond point ou emprunter leur voiture pour rejoindre leurs jardins, les cyclistes dont je suis devrons aussi emprunter le rond point et traverser le trafic très dense. Pour être cohérent avec le Plan Climat, et le bien être des habitants, vous auriez dû anticiper sur les besoins des habitants, merci de prévoir une PASSERELLE du type La Campana, pour que les riverains puissent encore bénéficier de la nature qui est de l'autre côté, et de prévoir une limitation de vitesse à 70km, moins polluante, faites de cette rocade un modèle, les automobilistes sont aussi concernés par l'environnement, faites les participer à votre Plan Climat. Et si ce n'est pas votre compétence, faites remonter au Conseil général. Merci.</p>
<p>Pauline Castagnet Narbonne Le 10/07/2019</p>	<p>La mise en oeuvre du projet n'est pas évoquée et les faibles moyens humains (ETP) ne paraissent pas à la hauteur de l'enjeu Les mairies seront-elles associées et impliquées? Pourquoi/ comment ... ne pas s'appuyer sur le rapport du GIEC et le citer dans les sources</p>

<p>Pierre Lefèvre pour la ligue des droits de l'Homme Narbonne Le 20/07/2019</p>	<p>Le plan doit comprendre le contrôle strict des émissions de Malvezi: voici notre contribution officielle au débat public</p> <p>Contribution de la section narbonnaise de la Ligue des Droits de l'Homme au débat organisé à Narbonne le 6 juin 2019 par la Commission particulière du débat public consacrée au plan national de gestion des matières et déchets radioactifs.</p> <p>Certains pourraient s'interroger sur le bien fondé d'une intervention de la Ligue des Droits de l'Homme concernant le site de Malvezi. Nous tenions à être présents, tout simplement parce que la LDH considère qu'un des droits fondamentaux de l'Homme - et bien sûr de la Femme et peut-être plus encore de nos descendants - est celui du droit à la santé assorti du droit à une information juste et éclairée.</p> <p>La LDH estime qu'il est insupportable que l'esprit d'inconséquence domine toujours notre système économique et que de nombreuses entreprises refusent d'assumer les responsabilités qu'elles portent en matière d'atteintes aux droits de chacun à vivre en bonne santé. ? De ce point de vue l'extension de l'usine Orano de Narbonne est un exemple de non respect de ces droits. Le procédé TDN/THOR envisagé pour le traitement des déchets radioactifs, procédé purement expérimental, jamais exploité à grande échelle sur de tels effluents, est contraire aux plus élémentaires règles de précaution. Pour faire simple, ce procédé va consister à rejeter dans l'air et sur le sol du grand Est audois des produits très toxiques et des particules radioactives ! Et ce, alors même que des procédés alternatifs ont été écartés délibérément par l'État sans véritable examen.</p> <p>Il est pour nous parfaitement évident que l'autorisation d'extension de l'usine Orano n'a pas respecté la Charte de l'environnement et donc le droit à la santé des habitants. Les particules et éléments aériens qui vont être rejetés dans une région où le vent est un acteur permanent vont de toute évidence contribuer à l'accroissement des risques sanitaires. Et nous sommes d'autant plus inquiets qu'en cas de problème nous connaissons la lenteur extrême de la réaction des pouvoirs publics ! Tout près de nous, la mine de Salsigne a été ouverte en 1884 et c'est 135 ans plus tard que des élus de la Nation - députée et sénateurs interpellent enfin l'État pour demander, nous citons: "une vraie enquête de santé publique ne s'appuyant pas seulement sur les remontées des services de l'État dans l'Aude". À ce rythme, l'usine Orano de Narbonne ayant commencé à polluer en 1959, il est à craindre que la sonnette d'alarme ne soit pas tirée avant 2094 !</p> <p>Nous avons donc souhaité intervenir sur ce thème de la santé des habitants avant même le débat qui y sera consacré à Tours le 9 juillet car l'Agence régionale de santé pointe - pour la seule ville de Narbonne - une situation préoccupante en ce qui concerne une surmortalité significative par cancer du poumon et un nombre élevé d'affections longue durée pour tumeurs.</p> <p>Bien sûr, Orano utilise la publicité par voie de presse pour diffuser des informations "rassurantes" concernant sa gestion actuelle: cette information n'indique rien en ce qui concerne l'aggravation certaine des pollutions</p>
--	---

	<p>atmosphériques futures si les procédés TDN/THOR et NVH étaient mis en œuvre.</p> <p>La section LDH de Narbonne estime que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les extensions envisagées vont augmenter les niveaux des pollutions déjà émises par l'usine Orano de Malvezi - tous les déchets produits doivent être impérativement traités dans le cadre même de l'entreprise Orano et non pas disséminés dans l'air, l'eau et le sol au détriment des populations de l'Est audois - les habitants ne sont suffisamment informés ni des accidents, ni des risques courus, ni des précautions qu'il est souhaitable de prendre. <p>C'est pourquoi la section LDH de Narbonne demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'abandon des extensions envisagées au profit de procédés permettant le traitement des déchets dans le cadre même de l'usine Orano -que l'État renforce la transparence en matière d'information des citoyens au sujet du fonctionnement de l'usine Orano en s'appuyant notamment sur les médias diffusés gratuitement par les collectivités territoriales auprès de tous les ménages de l'Est audois -enfin, nous demandons expressément qu'une enquête épidémiologique indépendante soit réalisée par l'Agence régionale de santé pour tout le territoire du Grand Narbonne en complément de celle réalisée pour la commune de Narbonne. <p>Telles sont les priorités que la LDH demande à la commission particulière du débat public consacré au Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs de bien vouloir enregistrer.</p>
<p>Association Rubresus Coursan Le 23/07/2019</p>	<p>L'association RUBRESUS souhaite faire part des observations suivantes à propos du dossier PCAET présenté par le Grand Narbonne.</p> <p>1. Méthodologie</p> <p>La méthodologie retenue fait apparaître deux artéfacts dans le diagnostic Climat-Air-Energie susceptibles d'affecter la compréhension de l'état des lieux ainsi que les perspectives d'évolution des consommations d'énergies et des émissions et la pertinence ou priorité des actions envisagées. Ces deux points concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La consommation d'énergies • La répartition géographique (zonage) des émissions <p>1.1. Consommation d'énergies</p> <p>1.1.1. Secteurs de consommation énergétique</p> <p>L'état des lieux de la consommation des diverses sources d'énergie intègre les secteurs : transports, résidentiel, industrie, tertiaire, agriculture, ... Les transports routiers représentent le plus important secteur de consommation d'énergie du Grand Narbonne : 1325 GWh soit 42% de la consommation totale s'élevant à 3143 GWh, devant les secteurs résidentiel : 894 GWh (28%), industrie : 646 GWh (21%), tertiaire : 220 GWh (7%) et agriculture : 42 GWh (1%).</p> <p>Les transports routiers comprennent le secteur autoroutier A9-A61 qui traverse le territoire (sur une distance de 80 km) et le secteur routier (routes départementales) qui assure l'essentiel des transports des habitants du territoire. Le secteur autoroutier du Grand Narbonne représente près de 60% de la consommation énergétique des transports routiers soit 795 GWh. Or, ce</p>

secteur correspond à un transit de liaison entre régions et pays, secteur sur lequel le Grand Narbonne n'a pas de moyens d'action particulier et dont la consommation ne relève pas d'activités du territoire. L'importance de la consommation énergétique de ce secteur affecte la représentation des autres domaines de consommation.

La dissociation de la consommation du secteur autoroutier de celle du secteur routier amène une révision de l'état des lieux de la consommation totale (3143 GWh) avec par ordre décroissant les secteurs : résidentiel (894 GWh, 28%), transport autoroutier (795 GWh, 25%), industrie (646 GWh, 21%), transport routier (530 GWh, 17%) ; tertiaire (220 GWh, 7%), et agriculture (42 GWh, 1%). Avec l'abstraction du secteur autoroutier, la représentation de la consommation d'énergies du territoire du Grand Narbonne (2348 GWh) devient : résidentiel (894 GWh, 38%), industrie (646 GWh, 28%), transport routier (530 GWh, 23%) ; tertiaire (220 GWh, 9%) et agriculture (42 GWh, 2%). Cette répartition montre que le secteur résidentiel (38%) est le premier poste de consommation, devant l'industrie (28%) et le transport routier (23%). Ce constat est très différent de celui présenté dans le diagnostic et il est susceptible de mieux faire appréhender l'orientation et choix d'actions prioritaires du PCAET.

1.1.2. Sources d'énergie

Selon le diagnostic du PCAET, les produits pétroliers représentent 60% de la consommation totale d'énergie du territoire et l'électricité 27,9%. Cette répartition inclut le secteur autoroutier qui ne relève pas de la consommation directe par le territoire. Là aussi, la prise en compte du secteur autoroutier fausse l'analyse des sources d'énergie utilisées dans le Grand Narbonne. En faisant abstraction de la consommation de produits pétroliers par le secteur autoroutier, la répartition des sources d'énergies consommées par le territoire change considérablement le diagnostic. Par exemple, l'électricité représente 44% de la consommation globale d'énergie et le transport routier hors autoroutes 38%..

1.2. Zonage des émissions

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et polluants divers résultant de la consommation d'énergie et activités (transport routier, industrie, résidentiel, agriculture) par le territoire du Grand Narbonne sont représentées sous forme de cartes par secteurs de 1 km², « pixel » dont la couleur correspond à une échelle de valeur d'émission selon une classification non linéaire de l'intensité des émissions : 4 couleurs (vert à jaune) entre 0 et 1375 t eq CO₂/an/km² et 3 (orange à rouge) entre 1375 et 51651 t eq CO₂/an/km².

Cette représentation a pour effet de gommer les émissions les plus concentrées des sites industriels qui sont fondues dans un ou plusieurs secteurs en fonction de la découpe des secteurs. Ainsi les 2 sites industriels majeurs d'émissions de GES du Grand Narbonne (Orano Malvésí Narbonne, Lafarge Port-La-Nouvelle) ne sont pas précisément identifiés et quantifiés sur les cartes. De plus, la gamme de valeur d'émission de la tranche la plus élevée : 6596 à 51651 t eq CO₂/an/km² de l'échelle retenue est susceptible d'estomper le niveau réel car la même couleur est utilisée pour des émissions jusqu'à près de 10 fois plus grandes.

Il aurait été judicieux d'accompagner cette cartographie par des tableaux précisant les valeurs réelles les plus élevées des différents secteurs et en particulier des deux sites phares industriels du Grand Narbonne.

Ce n'est pas parce que le Grand Narbonne vise une autonomie énergétique à horizon 2030 en développant des énergies renouvelables et une réduction des émissions que les émissions des sites industriels majeurs du territoire doivent être masquées. Avec Orano Malvésí qui purifie et transforme depuis 60 ans l'uranium pour l'ensemble de la filière nucléaire française et européenne et qui va produire du dioxyde d'uranium pour le combustible nucléaire MOX, le Grand Narbonne accueille sur son territoire un site industriel d'envergure internationale avec des émissions très importantes de GES (dioxyde de carbone et protoxyde d'azote) et de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, COV, particules fines, uranium, ...) ainsi que des stocks considérables des déchets. Les prises de position de responsables politiques en faveur des projets de développement du site Orano Malvésí (traitement des déchets radioactifs nitrates TDN, production de dioxyde d'uranium NVH) peuvent paraître contradictoires avec l'affichage du PCAET du Grand Narbonne.

2. Activités économiques

L'importance de l'emploi industriel a souvent été mis en avant par certains responsables pour justifier les projets et autorisations de développement d'activités industrielles. Le tableau 2, page 15 du diagnostic CAET, infirme cette opinion. En effet, les trois premiers employeurs privés du Grand Narbonne ne sont pas du secteur industriel proprement dit : Carrefour (340 employés), Polyclinique du Languedoc (330 employés) et SITA SUD (315 employés). Orano Malvésí avec 280 employés se place en 4eme position. Les 19 premières entreprises du territoire comptabilisent 3438 emplois dont 8% pour Orano Malvésí, ce qui relativise sa place. Les données du diagnostic ne précisent pas les emplois indirects, sous-traitants, induits par de ces activités économiques.

3. Impacts des émissions sur le climat

Parmi les impacts de l'accroissement des émissions de GES sur le climat, le diagnostic du Grand Narbonne cite comme corollaire à l'augmentation annoncée des températures un accroissement du nombre de piscines induisant une surconsommation d'eau alors que les données du SAGE montrent un déficit notable en eau.

On ne peut que regretter que le Grand Narbonne ait procédé à la modification du SCoT afin d'autoriser l'implantation d'un complexe immobilier au Château Capitoul en zone limitrophe de la Clape, comprenant une quarantaine de villas équipées de 21 piscines. Cela n'est pas le meilleur exemple de cohérence de gestion de l'eau ni d'éco-exemplarité.

4. Qualité (pollution) de l'air

Le diagnostic pointe du doigt la pollution de l'air d'origine routière et notamment autoroutière le long des axes A9-A61.

La pollution de l'air d'origine industrielle, notamment liée aux deux plus grands sites industriels du Grand Narbonne (Malvésí et Port-La-Nouvelle) et à leurs émissions massives semble être moins documentée d'après le diagnostic succinct présenté notamment à l'égard du site narbonnais.

Or, les bilans de rejets atmosphériques d'Orano Malvésí disponibles par ailleurs indiquent des flux importants d'oxydes d'azote, COV, particules fines, uranium. Encore jusqu'à récemment (2015), les émissions de NOX s'élevaient à 150 t/an depuis des décennies et correspondaient à celles d'un incinérateur d'ordures ménagères d'une agglomération de 800 000 habitants. Or, les analyses de l'air

pratiquées par l'association Atmo Occitanie n'ont pas décelé de problème de pollution.

5. Emissions de radon

Deux communes du Grand Narbonne : Moussan et Narbonne sont classées par l'institut de radioprotection et de Sûreté Nucléaire IRSN en catégorie 2 pour le risque radon. Le radon est un gaz radioactif cancérigène émis par les sols granitiques, volcaniques et par les matières uranifères. Les sols sédimentaires du Narbonnais ne sont pas enclins à émettre du radon comme l'attestent les faibles niveaux de radon des communes avoisinantes. Les quantités très importantes de déchets solides (boues des bassins de décantation) et liquides (bassins d'évaporation et stockage des effluents liquides) du site Orano Malvés, de l'ordre du million de m³, contiennent du radium qui émet en permanence du radon par désintégration.

La situation d'émission de radon dans le Grand Narbonne est un phénomène très spécifique qui mériterait dans le cadre du PCAET une étude particulière eu égard aux impacts sanitaires du radon.

6. Impacts des émissions sur la santé

Le diagnostic CAET souligne que le changement climatique et l'augmentation des émissions de polluants sont susceptibles d'être accompagnés de pathologies, phénomène accentué avec le vieillissement de la population du Grand Narbonne.

La situation sanitaire dans le Grand Narbonne est déjà préoccupante comme l'indique la récente étude de l'Agence Régionale de Santé menée sur l'ensemble de la population de la ville de Narbonne (52855 habitants). La surmortalité significative par cancer du poumon a été mise en évidence. L'exposition à l'ozone a été également soulignée. Ces maladies affectant le système respiratoire pourraient suggérer un facteur lié à la pollution de l'air, car d'autres populations audoises aux modes de vies semblables ne présentent pas ce problème.

L'examen de la situation de Narbonne au plan de la pollution potentielle de l'air montre deux sources principales possibles : pollution industrielle, pollution routière (autoroutière). Narbonne est sous un régime de vent dominant de Nord Nord-Ouest (Cers) 265 jours par an. Les émissions atmosphériques du site industriel de Malvés, à moins de 3 km au Nord-Ouest du centre-ville et dont les premiers quartiers sont à environ 1 km, sont susceptibles d'exposer une partie de la population narbonnaise durant ces périodes. Par contre, l'autoroute A9 qui passe au sud de la ville n'exposerait pas la population durant ces mêmes périodes de vent dominant 265 j/an.

Devant les interrogations étayées sur la santé de la population de la Ville de Narbonne, le Plan Climat-Air-Energie Territorial du Grand Narbonne gagnerait à préconiser comme action prioritaire une étude épidémiologique en vue de rechercher les causes des pathologies respiratoires et à encourager des mesures de réduction des émissions.

Aux risques de pollutions chimiques et à leurs impacts sanitaires, vient s'ajouter celui des émissions de radon. Le radon, gaz radioactif est cancérigène car il forme d'autres composés radioactifs sous forme de particules radioactives dont l'inhalation peut provoquer une irradiation du système respiratoire et engendrer des pathologies (cancer du poumon, ...). Les études médicales montrent en outre un effet synergique (effet cocktail) entre le radon et d'autres polluants. Il a été montré que le risque de cancer du poumon était multiplié par

	<p>3 par association radon et tabac. En Corse, région granitique à risque élevé de radon (niveau 3), l'explosion du nombre de cancers du poumon a été récemment rapportée.</p> <p>Dans la perspective des données sanitaires préoccupantes publiées par l'ARS pour la ville de Narbonne, il serait opportun que le PCAET examine en détail pour les communes concernées Moussan et Narbonne les effets sanitaires du radon et l'association avec d'autres polluants comme les oxydes d'azote notamment.</p> <p>7. Qualité (pollution) de l'eau potable</p> <p>Dès 2014, les analyses de l'eau potable de plusieurs communes : Montredon des Corbières (forages Croix Blanche), Marcorignan, Moussan, Névia, Raissac d'Aude, Villedaigne (forage Les Mailloles) et Sigean ont montré une pollution durable par un résidu de pesticides de type atrazine, ce qui a conduit au déclassement de l'eau distribuée en eau non conforme aux valeurs limites de qualité. Présenté comme ponctuel, ce phénomène de pollution a persisté durant près de 5 ans, jusqu'en fin 2018 / début 2019 jusqu'à ce que le Grand Narbonne installe enfin des traitements adéquats suite aux alertes répétées d'associations. Si tout le monde se réjouit du résultat, il convient de retenir la lenteur de la réaction des autorités et responsables et de souligner que la population de ces communes et notamment les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes) ont consommé durant de nombreuses années une eau contenant ce résidu de pesticide dont les effets de perturbateur endocrinien sont connus.</p> <p>Souhaitons que les éventuels autres problèmes de pollution qui pourraient surgir durant le PCAET seront pris en compte avec une plus grande célérité pour le bien de la population et de l'environnement du territoire.</p>
<p>Collectif Alternatiba Narbonne Le 23/07/2019</p>	<p>Narbonne le 23 juillet 2019</p> <p>Monsieur le Président de l'Agglomération de Narbonne, Mesdames et Messieurs les Elu-e-s du conseil communautaire du Grand Narbonne</p> <p>Nous avons bien pris connaissance du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui engage notre agglomération pour les 6 années à venir au regard de l'urgence climatique notamment sur notre territoire. C'est un formidable travail qui a été réalisé par vos services en lien avec les institutions, les élus concernés. Le rapport alarmant du GIEC fixe les objectifs à atteindre en matière de réduction de GES et d'économies d'énergie et pour 60% des cas, la solution est locale.</p> <p>Vous avez fixé un objectif de territoire à énergie positive à horizon 2050 avec une baisse de 37% des émissions de gaz à effet de serre, une diminution de 38% de la consommation d'énergie actuelle et une multiplication par au moins 2,7 de la production d'énergie renouvelable par rapport à 2014. Vous évoquez ainsi comme pôles d'actions prioritaires : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air, la sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. Un grand nombre de points de ce plan climat attire vivement notre attention mais nous manquons de chiffres d'impacts pour certaines de ces mesures semble t il ?</p> <p>Parmi les différents objectifs, nous ne pouvons donc que soutenir votre</p>

démarche de mettre en place un plan vélo afin de rendre les déplacements doux prioritaires, sécurisés avec une continuité et cohérence sur l'ensemble de notre territoire. De même que la rénovation énergétique qui apparaît comme une de vos priorités permettra en plus de faire des économies d'énergie, d'améliorer le confort été comme hiver mais aussi une substantielle économie financière pour bon nombre de citoyens déjà en précarité sociale. La fin du gaspillage énergétique avec une diminution de l'éclairage nocturne et une vraie politique pour isoler les bâtiments publics (dont écoles) ou les logements sociaux. Le dynamisme de notre territoire a permis l'obtention de nombreux labels mettant en lumière les innovations permises dans ce domaine. Nous bénéficions en effet ici d'un climat exceptionnel pour devenir un territoire à énergie positive.

Cependant, nous avons le sentiment qu'il ne va pas assez loin dans certains domaines qui nous paraissent essentiels. Nous nous permettons à ce sujet de vous donner notre avis en tant que collectif de citoyens et non pas d'experts.

La première chose est le calendrier choisi pour cette consultation publique du PCAET d'une durée d'un mois qui se termine le 23 juillet période estivale peu propice à l'engagement d'une réelle consultation. Il aurait été judicieux par ailleurs de présenter ce Plan Climat lors d'une réunion publique aux citoyens et associations du Grand Narbonne afin d'en expliquer les grands objectifs et les moyens humains et financiers mis en œuvre pour la réalisation des objectifs à atteindre concernant notamment la réduction des GES. Rechercher l'alliance citoyenne la plus large doit être le modus operandi garante de cette transition écologique pour laquelle vous les élus devaient œuvrer sans plus attendre. L'idée de créer par exemple une assemblée pour le climat avec un tiers d'expert, un tiers d'associations et un tiers de citoyens permettant une évaluation annuelle des mesures prises nous semble à réfléchir.

La seconde chose concerne l'absence de détails pour une réelle politique de réduction des déchets organiques et inorganiques qui semble la grande oubliée de votre plan climat ? Nous avons bien compris qu'un projet novateur est en cours sur Ecopole mais globalement l'objectif n'est il pas de réduire nos déchets ?? Un ambassadeur pour les déchets est une démarche intéressante mais comment comptez vous sensibiliser l'opinion publique soit 130 000 habitants à réduire la masse de leur poubelle jaune alors même que la population ne fait que croître ? A quand une collecte différenciée dans les lieux qui accueillent du public ? Il n'existe que 3 composteurs de quartiers pour l'instant en test pour 1 an pour toute notre agglomération. La valorisation des bio déchets permettrait d'obtenir un compost pour l'amendement d'une ceinture verte de maraichage en vue d'une autonomie alimentaire notamment.

Le troisième point concerne justement cette ceinture verte de maraichage pour laquelle il ne semble y avoir aucun budget alloué pour favoriser l'installation de petits producteurs notamment et autres regroupements de producteurs. Nous aimerions connaître le pourcentage d'exploitations en bio pour notre agglomération alors même que vous semblez prôner la réduction des pesticides. Un rapport publié ces derniers jours (<https://www.mediapart.fr/journal/france/040719/commune-par-commune-la-carte-de-france-des-pesticides?>) place le secteur de Lézignan Corbières en seconde position nationale pour l'achat de glyphosate en 2017 avec 181

tonnes, ceci étant lié probablement à un usage viticole prépondérant dans notre région alors même que la zone de Narbonne a également acquis 117 tonnes....de gros progrès sont donc à envisager. Cette limitation des pesticides est garante de notre santé et de la biodiversité sur notre territoire, ce point n'est quasiment pas abordé dans votre plan climat alors que nous avons été confrontés à la pollution des sols par l'atrazine, problème majeur de santé publique et d'accès pour tous à l'eau potable (2 filtres à charbon ont été mis en place en décembre 2018 après des années d'exposition à cette pollution). Quelle est votre position à ce sujet ? Nous souhaitons des cantines (scolaires, hôpitaux, EHPAD, collectivités) sans plastique et proposant une alimentation locale et bio, une ceinture de maraîchage, d'arboriculture et de cultures bio autour de Narbonne ainsi que des jardins familiaux.

En matière également de santé, sur la commune de Narbonne, au niveau de la pollution des sols, vous évoquez dans un tableau 5 sources de pollution. Pour 2 des 5 vous précisez la source de pollution (mercure et plomb) mais concernant la fameuse « lagune de la comurhex » ou usine Orano de Malvezi, rien n'est communiqué et l'usine semble n'avoir aucun impact écologique et sur la santé ? Nous aimerions en savoir plus sur ce point avec le projet TDN (en terme de rejets dans l'air, l'eau mais de consommation d'eau également). La mise en place d'une surveillance accrue et transparente de la pollution environnementale (air, eau, sols) et de son impact sur la santé des habitants que nous sommes est indispensable. Il est anormal qu'aucun service public n'effectue ce travail autour d'une usine aussi problématique qu'Orano Malvesi, ou que l'enfouissement définitif de déchets nucléaires sur le site, à 800 m d'habitations, soit discuté de façon opaque.

Par ailleurs, notre agglomération possède un très faible taux de séquestration carbone (1,5 % des GES) et qu'il est estimé que 4156 teqCO₂ (sur les 981 000 teqCO₂ émis chaque année) ne sont plus stockés par les sols chaque année du fait du changement d'occupation des sols avec artificialisation de ces espaces. Nous souhaiterions à ce sujet que l'agglomération s'engage sur un ZERO artificialisation nette des terres (comme exigé par la loi du 8 août 2016) avec une réappropriation et une rénovation de l'habitat des centres urbains...car avec le projet d'oenotourisme du Capitoul dans la Clape, la création du quartier sur Mateille (avec une zone unique d'accès en voiture sur la plage pourtant interdit ailleurs en France) ainsi que le projet de la Sagne à Gruissan encore, nous voyons chaque jour le béton gagner sur les espaces naturels qui devraient être protégés.

Concernant la réduction des GES, notre territoire est soumis à la contrainte de la pollution par les réseaux autoroutiers ce qui limiterait selon vous les champs d'actions. Le projet de l'extension portuaire de Port à La Nouvelle n'apparaît pas de manière détaillée dans votre évaluation de la pollution alors même que vous évoquez « le développement du fret en lien avec l'activité portuaire de Port-la-Nouvelle peut également générer des gains environnementaux significatifs en termes de qualité de l'air, en réduisant l'approvisionnement par camions, source d'émissions de GES ». Nous attendons plus de précisions à ce sujet qui nous engage également pour l'avenir. De plus, les digues, longues de 3 kilomètres, devraient changer l'équilibre écologique de la lagune de Bages-Sigean et mettre en danger les activités locales de pêche. Nous demandons que les quelque 30 millions d'euros ainsi économisés par l'Agglomération avec l'abandon de ce projet soient réaffectés pour financer les projets précités.

	<p>Enfin, nous espérons que votre Plan Vélo verra un budget conséquent alloué pour mettre en œuvre un vaste plan de réflexion pour une vision moderne de la mobilité et des déplacements doux, avec la création de pistes cyclables réellement utilisables, Narbonne est classée G (la pire note possible) par le baromètre des villes cyclables. 9 villes sur 10 en France sont mieux équipées que nous. Avec une mise en place de systèmes d'auto-partage pour favoriser la mobilité inter-villages. 500 000 euros par an nous paraissent en effet largement insuffisants pour mettre en œuvre ces grands projets.</p> <p>Nous nous tenons à votre disposition pour échanger à propos des différentes thématiques abordées.</p> <p>Bien cordialement,</p> <p>Le Collectif Alternatiba Narbonne</p>
<p>Annie Chalmeton Narbonne Le 23/07/2019</p>	<p>Engager l'éco-exemplarité des collectivités tout est là ! des permis de construire acceptés , même au sein de la Clappe, zone sensible ! le transport principale source de Gaz à Effet de serre ! les habitats précédés de bétonnage suppriment les terres agricoles et les paysans, les espaces verts...et multiplient les déplacements de véhicules polluants! pour nos gvts : pas de souci doublons les routes! (l'autoroute est devenue Enfer!) pensons à notre souveraineté alimentaire, énergétique ! la balade des aliments autour de la planète doit stopper ! Changeons le système , pas le Climat !</p>
<p>Cyril Caraveilhe Narbonne Le 23/07/2019</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Ce plan Climat air énergie littoral est tout sauf ambitieux, vous remettez et balancer aux générations futures nos déchets et un climat détérioré par notre impact énergétique, votre inaction physique et politique. Vous êtes bien loin de la réalité...</p> <p>Votre plan ne prends pas en compte le rapport du GIEC que vous n'avez probablement pas lu alors qu'il est UNE BASE SCIENTIFIQUE PRECISE. Je vous invite à n'ouvrir que la page 108 (vu que vous ne lirez pas la totalité du rapport) chapitre 2 du dernier rapport du GIEC, le chiffre du budget Carbone qu'il reste à notre disposition, si nous voulons avoir 67% de chance de limiter l'augmentation des températures en dessous de 1,5 degrés nous avions au 1er janvier 2018, 420 giga tonnes de CO2 dans notre budget ce chiffre est inférieur à la réalité qui est bien plus élevé de l'ordre de + de 42 gigatonnes chaque année, vous ne savez même pas que ce chiffre existe. Le budget sera largement dépassé d'ici 8 ans.</p> <p>Les faits scientifiques sont là, la température terrestre va monter largement au dessus des 1,5 degrés et les mesures que vous prenez sont dérisoires. Les solutions sont pourtant simples. Arrêtez les constructions bétonnées, il faut créer des zones forestières en ville, végétalisation intelligente y compris dans la ruralité. Respectez la science, respectez votre environnement doit rester la priorité ultime.</p> <p>Prenez exemple sur la ville de Bordeaux qui plante mille arbres par an dans la ville et aux alentours et vont créer des îlots de fraîcheur. Ils plantent également et on pris exemple sur Séville en plantant des arbres fruitiers.</p> <p>L'urgence climatique doit être posé et établir des directives réalistes rapidement, nous allons entrez dans le dur très vite. Ne faites pas semblant d'agir, faites le après ce sera trop tard.</p>

Le climat va se détériorer nous avons largement dépassés les consommations de carbone, 67% de chance de rester en dessous des 1,5 degré déjà dépassé de plusieurs gigatonnes. Le prochain rapport du GIEC pointera probablement un réchauffement de +3 degrés donc 7 degrés sur les continents.

Ma proposition :

objectifs :

- plantations à 15 000 arbres sur le Grand Narbonne par an pendant au moins 20 ans
- Implantation d'îlots de fraîcheur et végétalisation intelligente à fort taux de captation de CO2. Plusieurs dans chaque ville et village
- fermeture de la ville de Narbonne à tout trajet voiture (création de transport en commun en mode doux) et l'étendre progressivement au grand Narbonne en instaurant des possibilités de transport doux ou animale
- Limiter au stricte minimum la construction bétonné, revenir à des pratiques anciennes (la pierre par exemple)
- favoriser à 100% le local alimentaire
- apporter des aides monumentales à la création de fermes à production biologique de type permaculture pour favoriser la biodiversité et la résilience des plantes
- Favoriser les énergies renouvelables concrète : éoliens ok mais en mode autonome non dépendante de circuits électriques
- Prévoir la montée des eaux pour le littoral et donc déplacer les populations, ça va monter aux bas mots de 3 à 5 mètres avant 2050 je rappelle ici que le GIEC a été optimiste sur ses évaluations aujourd'hui c'est bien pire en exemple le permafrost qui fond 70 ans avant la date prévue, le climat change de façon exponentielle soyez précurseur!!!!!!
- Pour des villes comme Gruissan, Narbonne plage, port la nouvelle, saint pierre la mer, les cabanes de Fleury, leucaet et la Franqui c'est déjà trop tard. ça ne sert à rien d'y investir du temps et de l'énergie.
- Favoriser la traction animale
- Favoriser de facto le recyclage végétale pour le transformer en engrais
- Réduire progressivement mais rapidement la consommation de plastiques, des sacs poubelles pour arriver à zéro plastique dans 3 ans.
- Former 20 000 personnes à l'agriculture en permaculture d'ici 3 ans pour nourrir la population du grand Narbonne.
- Créer des réseaux de quartiers et de villages pour construire ensemble des équipes vertes et cultiver la terre au sein me^me des quartiers.
- Devenir tous résilient et collaboratif sinon ça va être un désastre...

Je ne suis pas un catastrophiste, ni un alarmiste, j'ai juste lu beaucoup de rapports scientifiques depuis des années et le constat est là... Nous somme pied au plancher de la voiture, il n'y a plus de frein, la voiture tremble, elle a quitté la route, il y a des trous partout, la voiture saute, le précipice est tout près...

Je reste à votre disposition des solutions existent.

Merci de m'avoir lu.

Cordialement

Cyril Caraveille

<p>Virginie Birocheau Narbonne Le 23/07/2019</p>	<p>Bonjour</p> <p>tout d'abord merci pour le travail réalisé autour de votre plan climat, et du travail mis en oeuvre sur notre territoire avec l'obtention des nombreux labels permettant j'imagine le financement de nombreux projets. Cependant j'émets quelques réserves : pour moi cela ne va pas assez loin dans de nombreux domaines. Tout d'abord, j'aurais aimé qu'une réunion publique soit organisée pour nous présenter ce plan climat car c'est difficile de s'approprier les grandes orientations que vous allez prendre...</p> <p>ensuite, j'ai le sentiment que rien n'est fait pour réduire réellement nos déchets, alors oui ecopole est une déchetterie de pointe mais nos poubelles jaunes arrivent làa bas pour ensuite repartir à Carcassonne, je ne vois aucune volonté réelle d'éducation citoyenne de réduction de nos déchets (sacs poubelles non recyclés fournis gratuitement, publicité pour le tri selectif qui deculpabilise...).</p> <p>Partout le beton gagne, à quand la zero artificialisation ? Nous ne voulons plus de béton dans la clape et sur le littoral comme c'est en train de se produire sur le capitoul et à Gruissan avec la Sagne et Mateille...</p> <p>Il n'y a aucune continuité dans les pistes cyclables sur notre territoire avec des problèmes de securisation... combien sera engagé financièrement dans votre plan Vélo?</p> <p>A quand une vraie politique de soutien aux petits producteurs, jardins familiaux, qui participeraient à l'autonomie alimentaire de notre territoire?</p> <p>Vous dites que nous ne pouvez pas réellement agir sur les GES du fait du trafic autoroutier mais vous avez le pouvoir d'agir pour que notre territoire se prepare à l'urgence climatique, salinisation avec la montée des eaux. Avec l'extension portuaire de PLN je ne vois pas comment vous pouvez argumenter que ça diminuera le trafic de camions et donc les GES....</p> <p>Rien n'est dit non plus sur le TDN et son impact</p> <p>Bref votre plan climat a le merite de defendre bien des points indispensables (isolation, energies vertes...) mais ne passons pas à coté de tout le reste car nous avons un grand retard</p> <p>en vous remerciant par avance et avec tout mon respect Bien cordialement</p>
--	--

Annexe 2 : Affiche au siège du Grand Narbonne durant la consultation du public



Avis de consultation du public sur le Plan Climat Air Energie Territorial

du 23/06/2019 au 24/07/2019

Publié le 7 juin 2019

(Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

Le Grand Narbonne élabore son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément à la loi de de transition énergétique pour la croissance verte à l'article L.229-26 du code de l'environnement. Ce Plan climat est réalisé en partenariat avec le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la qualité de l'air ;
- la sobriété énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- l'adaptation au changement climatique.

Les documents soumis à consultation sont les suivants :

- Document de synthèse
- Diagnostic Climat-Air-Energie
- Stratégie Climat-Air-Energie
- Plan d'actions Climat-Air-Energie
- Evaluation environnementale stratégique
- Résumé non technique
- Avis de l'Autorité Environnementale rendu le 2/05/2019

La consultation se déroule également sur le site du Grand Narbonne.

Renseignements :

Rokaya TOUBALE
 Service Transition énergétique
 Le Grand Narbonne
 r.toubale@legrandnarbonne.com /04 68 65 69 11

Annexe 3 : Liste des membres composant le Copart (niveau territorial partenarial)

Prénom	Nom	Fonction	Structure
Isabelle	Herpe	VP déléguée aux dispositifs développement durable, de transition énergétique et de croissance verte	Grand Narbonne
Lorenzo	Falqui	Chargé de mission	ADEME
Frédéric	Guillot	Directeur Régional Délégué	ADEME
Céline	Vachey	Responsable Pôle Transition énergétique	ADEME
Anahi	Barrera	Chef de projet Eau et Aménagement de territoire, Changement climatique SAGE et Qualité des eaux superficielles	Agence de l'Eau RMC
Claire	Bernat	Chef de service	Agence de l'eau RMC
Dominique	Colin	Directeur délégué	Agence de l'eau RMC
Gwenolé	Laroux	Chargée de mission SAGE et qualité des eaux	Agence de l'eau RMC
Yannick	Aveza	Technicien	Agence Régionale de Santé
Corine	Cabero	Responsable HQSE	ATMO
Pierre-Yves	Robic	Directeur	ATMO
Marie	Mourlhou	Chef projet PCAET	CA Beziers Méditerranée
Séverine	Michau	Chargée de mission	CA Hérault méditerranée
Yasmina	Aboumajd	Directrice	CAUE 11

Eric	Ciappara	Chargé de formation	CAUE 11
Emmanuelle	Halm	Chargée de mission PCAET	CC la Doinitiennne
Pierre	Izard	Chargé de mission PCAET	CC Lézignan Corbières
Catherine	Luciani	Directrice du développement, de l'environnement, et des territoires	CD 11
Jean Michel	Mesplie	Chargé de développement durable	CD11
Mathieu	Lopez	Chargé de mission Climat Energies Biomasse	Chambre d'agriculture
David	Benzerien	Chargé de mission RSE	Chambre de commerces et d'industries
Laurène	Boussion	Conseillère environnement	Chambre des métiers et de l'artisanat
Corine	Renard	Directrice pépinière Eole	Chambre des métiers et de l'artisanat
Guillaume	Héras	Président de la Commission Locale de l'Eau	SAGE Basse vallée de l'Aude
Etienne	Balufin	Commission Locale de l'Eau	SAGE Basse vallée de l'Aude
Sophie	Le Scoarnec	Chargée de mission	Cœur du Languedoc
Claudine	Loste	Déléguée adjointe	Conservatoire du Littoral, Délégation de rivage Languedoc-Roussillon
Claudie	François Gallin	Directrice	Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de l'Aude
Malek	Aït Aïssa	Service Urbanisme, Environnement et Développement des Territoires	DDTM 11
Céline	Delorme	Service Urbanisme, Environnement et Développement des Territoires	DDTM 11
Sophie	Gellé	Chargée de mission développement durable	DDTM 11

Charlotte	Kock	Département Développement Durable	DREAL
Maryse	Arditi	Présidente	ECCLA
Julia	TacCoen	Chargée de développement territorial Narbonnais	ENEDIS
Olivier	Gorbinot	Coordinateur fédéral	FNE
François	Galabrun	Directeur	GAL Est Audois
Anne	Canovas	Coordinatrice de réseau	GEE Aude
Danièle	Bosch	Directrice des politiques territoriales de développement durable	Grand Narbonne
Patrice	Boulestin	Directeur Pôle du développement culturel	Grand Narbonne
Grégory	Delfour	Technicien énergie climat	Grand Narbonne
Fanny	Dupuis	Directrice Communication/Protocole	Grand Narbonne
Henri	Forgues	Collaborateur de cabinet	Grand Narbonne
Christine	Gleizes	Responsable commande publique	Grand Narbonne
Jean Roch	Hérail	DGA Direction des services à l'environnement et à la population	Grand Narbonne
Emmanuel	Chaverot	Directeur Economie	Grand Narbonne
Sandrine	Solé	Directrice Innovation et cohésion sociale	Grand Narbonne
Rokaya	Toubale	Responsable transition énergétique	Grand Narbonne
Damien	Van Gastel	Directeur Pole aménagement durable	Grand Narbonne
Isabelle	Gauthier	Directrice	Grand Narbonne Tourisme
Olivier	Rémy	Président du Conseil de développement	Grand Narbonne/PNRM
Mariette	Gerber	Conseil de développement	Grand Narbonne/PNRM
Alice	Roy	Conseil de développement	Grand Narbonne/PNRM
Claude	Bompard	Directeur territorial	GRDF

Stéphanie	Trani	Chargée de mission	Kéolis
Francis	Morlon	Directeur	LPO
Nicolas	Cottret	Chef de projets territoriaux	OREO/AREC
Michel	Diaz	Directeur	PNRNM
Olivier	Leclerc	Chargé de mission	PNRNM
Typhaine	Legrand	Responsable énergie climat	PNRNM
Eric	Voque	Responsable « Ressource en eau & Eco Développement »	PNRNM
Solen	Le Roux	Chargé de mission transition énergétique	Région Occitanie
Pascal	Pinet	Directeur général adjoint	Région Occitanie
Bénédicte	Riey	Chargée de projet transition énergétique	Région Occitanie
Raphaëlle	Viennot	Responsable du service Transition énergétique et Économie circulaire	Région Occitanie
Emmanuel	Teixera	Directeur	SEM Alenis
Kriss	Sans	Coordinateur de projet	SMMAR
Sergio	Gonçalves	Responsable antenne 11	SURFRIDER Fondation Europe
Yann	Sicard	Chargé du secteur collectivités	SYADEN
Arnaud	Tournier	Directeur	SYADEN
Patrick	Mathieu	Responsable des relations institutionnelles	TEREGA
Laurence	Blasco	Directrice Développement durable	Ville de Narbonne